

INDICATIONS DIVERSES
(à signer par l'Artiste, pour acceptation)

LES ŒUVRES

Les œuvres seront en vente, au prix établi par l'Artiste, qui aura le devoir d'être en règle de point de vue fiscal. Le montant encaissé pour la vente ira intégralement à l'Artiste. La Biennale a un rôle de pure mécène. L'Artiste se chargera de la facturation et la livraison de l'œuvre.

Les œuvres non vendues seront rendues aux Artistes, qui devront les récupérer avant le 3 Novembre 2019 à leurs frais.

CATALOGUE

Toutes œuvres sélectionnées figureront dans le Catalogue. La Biennale aura la liberté d'établir l'aspect graphique du catalogue, sans aucune obligation envers des tiers.

DROIT DE PRESENCE

Une œuvre a le droit de figurer dans la Biennale et dans le catalogue seulement si l'Artiste a signé le formulaire de « Cession des droits ».

EXPOSITIONS ET POSITIONNEMENT

Plusieurs expositions seront montées, avec les thèmes suivantes : Hommage aux Artistes disparus, Grands Artistes du XX siècle, Les Emergents, Vrais Faux, La Provence et sa lumière, Design, Architecture.

La Biennale seule a la liberté d'inclure une œuvre dans une exposition, selon son jugement, qui ne pourra pas être contesté. Si une œuvre sera l'objet d'un intérêt certain de la part d'un collectionneur, la Biennale informera immédiatement l'Artiste.

Le personnel de la Biennale assurera l'accueil des visiteurs, ainsi que la surveillance et le gardiennage des œuvres pour toute la durée de l'évènement.

ASSURANCES

Toutes les œuvres sont assurées du moment de leur entrée à l'intérieur des murs de la Biennale. Tous les autres moments (livraisons, transports etc.) seront à la charge de l'Artiste.

LES PRIX

Trois prix seront attribués :

- Le Prix de la Biennale : 10.000 euros à l'œuvre la plus inspirante, tous arts confondus.
- Le prix pour l'Architecture sacrée attribué au meilleur projet qui fait place à un espace dédié à la prière et à la spiritualité (coin de prière, chapelle etc.).
- Le prix du public : il sera attribué à l'œuvre la plus votée par le public.

LITIGES

En cas de litige, le seul Tribunal compétent sera celui de Menton.

Date et Signature de l'Artiste pour acceptation de ces indications.
